

T O U R N E S O L D E S E M E N C E

Décisions enregistrées lors de la réunion
organisée par l'USGOS le 28 Novembre 1962

A-PLAN DE PRODUCTION 1962

a) Résultats :

Fin Novembre, les quantités de graines proposées pour la semence dans chacune des trois variétés bulgares étaient les suivantes :

B 6540	:	366 T.
C 1957	:	45 T.
Donsky 695	:	92 T.

Ces chiffres s'entendent pour graines ramenées à 9 % d'humidité mais n'ayant pas encore subi le nettoyage "semence".

b) Variétés retenues pour la commercialisation :

S'appuyant sur diverses considérations étayées notamment par l'énormé des résultats d'essais obtenus par le CETIOM à l'issue de la campagne 1962, il est décidé de maintenir à la vente la variété B 6540, partiellement C 1957 et d'éliminer en totalité Donsky 695.

c) Homogénéisation des lots :

La variété B 6540 et les lots retenus de C 1957 subiront, en plus des nettoyages habituels, un triage devant permettre l'élimination des graines dont la taille s'écarte le plus de la moyenne (grosses et petites).

Parallèlement le CETIOM entreprendra une étude devant éventuellement permettre un calibrage véritable pour la récolte 1963.

d) Contrôles sur lots commercialisés :

Des prélèvements nécessaires au contrôle sanitaire et à l'estimation de la faculté germinative vont être incessamment effectués par les Contrôleurs 1er degré.

...../

B-COMMERCIALISATION DES SEMENCES 1962

Régionalisation des variétés :

- Les semences de la variété B 6540 seront affectées en priorité aux diverses régions du sud de la France.
- Les semences de la variété C 1957 seront affectées à une région limitée au nord par les départements du Loiret et du Loir et Cher inclus, au sud par le département des Charentes inclus.
Cette utilisation de la variété C 1957 ne serait retenue que dans le cas où une importation de variété semi-précoce se serait avérée impossible.
- Au cas où l'importation d'une variété soviétique semi-précoce aurait pu être réalisée en temps utile, la dite variété serait en priorité affectée aux diverses régions comprises au nord de la Loire limitées au nord par le département de l'Oise.
L'USGOS entreprendra donc les démarches nécessaires pour l'obtention d'un tonnage de l'ordre de 100 T de l'une des variétés suivantes en ordre d'intérêt décroissant:
 - Armavirsk 9343
 - Armavirsk 9345
 - Vniimk 8883

C-PLAN DE PRODUCTION 1963

a) Variétés proposées à la multiplication :

- La variété B 6540 sera multipliée dans le sud de la France, sur une superficie totale de l'ordre de 150 ha.
(La souche B 6540 a été produite en 1962 par l'UCS)
- La variété C 1957 sera multipliée dans le Val de Loire- sous réserve des conditions exprimées en B, 2ème paragraphe-
(La souche C 1957 a été produite en 1962 par les Ets Marchina)
- La variété Armavirsk 9343 sera multipliée au nord de la Loire.
- La garantie USGOS s'appliquera à priori pour un rendement/ha de 7 qx. Toutefois en fonction des besoins à ce moment, la prime semence pourra être accordée pour des quantités supérieures.

b) Modalités :

Les organismes stockeurs et les multiplicateurs recevront en temps utile un protocole technique mis au point par le CETIOM, l'INRA et l'USGOS.

...../

D-MAINTIEN DES SOUCHES

a) Variétés choisies :

Les variétés testées au cours de la campagne 1963 par l'INRA et le CETIOM seront les suivantes :

- Ienissei		(précoce)	
- Vniimk	8883	{ semi-précoce }	
- Armavirsk	9343	{ semi-précoce }	
- Armavirsk	9345	{ semi-précoce }	
- Smena		{ semi-précoce }) Dans la limite des possibilités d'importation d'échantillons
- Peredovik		{ semi-précoce }	
- Vniimk	1646	{ tardive }	
- C 1957		{ tardive }	
- Donsky	695	{ tardive }	
- B 6540		{ tardive }	

b) Conservation des souches en sacs :

Afin de pouvoir, en cas de destruction ou tout autre incident, disposer d'une souche pure, l'USGOS assurera la mise en réserve et la conservation en sacs plombés de certaines quantités de chacune des variétés intéressantes.

- Ienissei		300 kg	
- Vniimk	8883	100 kg	
- Armavirsk	9343	100 kg	
- Armavirsk	9345	1 kg	(En raison de la faible quantité actuellement disponible)
- B 6540		100 kg	
- Donsky	695	300 kg	
- C 1957		300 kg	
- Vniimk	1646	300 kg	

c) Conservation par multiplication :

- Afin de maintenir les qualités essentielles des variétés présentant un intérêt immédiat - rendement huile/ha et précocité - et si possible de les homogénéiser, il a été décidé de procéder à la réalisation de parcelles de multiplication de petite superficie - 1 ha - comportant une épuration très soignée confiée à des organismes spécialisés.

- Quatre variétés ont ainsi été retenues, et sous réserve de l'accord des intéressés tant sur le principe que sur les modalités, ces multiplications se répartiraient de la façon suivante:

- . Ets LECUREUR à Artenay (Loiret) : Vniimk 8883 -
- . UNION des COOPERATIVES de SEMENCE à Versailles (S.& O) : Armavirsk 9343-
- . COOPERATIVE AGRICOLE de CEREALES à Clermont-Ferrand (PdD): Armavirsk 9345
- . COOPERATIVE LAURAGAISE à Castelnaudary (Aude) : B 6540

...../

- Les multiplicateurs de souches recevront en temps utile un protocole technique mis au point par le CETIOM, l'INRA et l'USGOS . Un contrôle sera assuré par le CETIOM et l'INRA - Supervision par l'INRA.
- Il est entendu que la totalité des semences soviétiques ou bulgares conservées ou multipliées sont actuellement la propriété de l'USGOS.

Pour terminer, l'INRA et le CETIOM expriment le souhait de voir introduire en France le plus grand nombre possible d'échantillons de graines d'origine étrangère, afin de les inclure dans des essais.

L'ensemble de ces conclusions a été approuvé par l'INRA le CETIOM et l'USGOS.

0 0

0



PARIS, le 10 DECEMBRE 1962 .-